

PREAMBULE

Chères familles, chers partenaires, chers membres de notre collectivité,

L'Éducation est un univers pluriel où de multiples acteurs se croisent pour accompagner l'enfant dans son développement. Cette co-responsabilité, partagée par les sphères privée (familles, ...), publique (école, ...) et associative, est d'une grande richesse mais également vecteur de complexité.

En tant que municipalité, nous sommes au carrefour de cette communauté éducative, d'où notre volonté de structurer nos actions, d'être un relais et un espace d'échange afin de construire au mieux les conditions d'épanouissement de nos enfants.

En ce sens, nous nous sommes engagés dans la conception de ce « Projet Educatif ». Il référence nos intentions éducatives et les moyens mis en œuvre par notre pôle Famille, Culture et Vie Associative pour les atteindre.

Cette dynamique est évidemment collective ! A construire progressivement ! Et donc il appartient à chacun, dans son rôle, de lui donner corps et de la faire évoluer !

Vous remerciant pour votre implication, je vous prie de recevoir, chères familles, chers partenaires, chers membres de notre collectivité, l'expression de ma pleine considération.

Le Maire,

I. LA POLITIQUE EDUCATIVE D'ARTENAY

Les objectifs éducatifs sont le cœur de notre politique Enfance-Jeunesse et le fruit d'une réflexion collective avec les différents acteurs éducatifs communaux (Familles, Ecoles, Elus, Animateurs, ...).

Ils officialisent nos ambitions prioritaires pour les années futures.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

(OBJECTIFS EDUCATIFS PERSISTANTS ET PRIORITAIRES)

➤ RESPECTER LES RYTHMES DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DES ENFANTS (BIOLOGIQUES, PSYCHOLOGIQUES)

➤ FAVORISER LA CONTINUITÉ EDUCATIVE, LES DEMARCHES LUDIQUES ET L'EXPERIMENTATION AFIN D'APPORTER DU SENS ET DU PLAISIR DANS LES TRANSMISSIONS DE SAVOIRS.

➤ FAVORISER LA DECOUVERTE ET L'EVEIL AUX MONDES CULTURELS, ARTISTIQUES, MULTIMEDIAS ET SPORTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

× Respecter le besoin de repos, temps calmes ou de relaxation des enfants (*veille renforcée en maternelle*)

× Permettre aux enfants de se dépenser, de s'extérioriser.

× Veiller à la cohérence et au prolongement entre les savoirs dispensés par les différents acteurs éducatifs (*Coordination avec l'Ecole*)

× Privilégier l'expérimentation et le jeu pour stimuler l'envie, le sentiment de réussite et l'assimilation chez l'enfant.

× Instaurer des espaces de travail et d'échange pour l'aide aux devoirs

× Permettre aux enfants d'élargir leurs connaissances et leurs expériences

× Faire découvrir les structures locales et leurs richesses.

INTENTIONS EDUCATIVES

(OBJECTIFS EDUCATIFS REVISABLES TOUS LES 3 ANS)

➤ FAVORISER LA TOLERANCE, L'EXPRESSION DE LA SOLIDARITE ET LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITE

➤ FAVORISER L'EPANOUISSEMENT ET L'AUTONOMIE, DANS LE RESPECT DES BESOINS ET DES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE AGE

➤ FAVORISER LA COMPREHENSION DE LA SOCIETE ET L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE A TRAVERS LA VIE LOCALE ET L'ACTUALITE.

➤ FAVORISER L'ACQUISITION DE REPERES D'HYGIENE DE VIE ET DE SANTE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

* Encourager la coopération, l'entraide et le vivre ensemble
* Promouvoir le respect, la compréhension et l'acceptation des différences (handicap, laïcité, égalité, ...)

* Préserver les repères des enfants (encadrement, locaux, rythmes, ...) pour favoriser leur bien-être et encourager leur autonomie.

* Permettre aux enfants de développer leur esprit critique, d'échanger, de faire des choix, des projets.

* Favoriser l'épanouissement de l'enfant en élargissant son rôle dans la structure scolaire (il n'est pas uniquement un élève)

* Informer et responsabiliser les enfants sur leurs droits et leurs devoirs civiques.

* Découvrir, comprendre et se repérer dans une société à travers la découverte de la vie locale et de ses acteurs.

* Sensibiliser aux problématiques humaines à travers l'actualité

* Transmettre des notions de santé essentielles : hygiène, nutrition, maladie, ...

* Initiation aux premiers secours

➔ Le Projet Educatif territorial (PEDT):

Suite à la réforme des rythmes scolaires, un PEDT à destination des enfants scolarisés est reconduit tous les 3 ans. Cette démarche est complémentaire au Projet Educatif de la commune et priorise certains objectifs éducatifs pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire. (*Document consultable sur simple demande*)

II. PILOTAGE & SUIVI DES STRUCTURES FCVA (FAMILLE, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE)

A) *Le pôle FCVA*¹

Depuis de nombreuses années, la municipalité d'Artenay s'investit dans une politique éducative en faveur de ses habitants. De multiples services et acteurs associatifs enrichissent et dynamisent notre territoire. Cependant, au fil du temps, des biais ont pu être constatés au sein de la vie locale : redondances ou superpositions d'actions, essoufflements, déviations, manque de communication et de démarches partenariales, ...

Face à ce constat, la municipalité a souhaité renforcer ses procédures de suivi et d'évaluation de ses actions afin d'éviter les déviations. De ce fait, en 2006, fut créé le pôle FCVA dont la mission consiste à optimiser la politique éducative de la ville en coordonnant ses acteurs. L'enjeu fondamental de cette démarche est de favoriser la cohérence, la continuité et la complémentarité des actions afin de garantir l'efficacité des moyens mis en œuvre.

¹ FCVA : Ensemble des services relatifs au pôle Famille, Culture et Vie Associative.

B) *Les instances FCVA*

Le Conseil Municipal est l'instance locale chargée de déterminer la politique éducative de la commune. Pour ce faire, elle s'appuie sur :

➤ **Les Comités de pilotage** : Leur mission consiste à valider les orientations générales, les principes d'action et l'évaluation des structures. Ils sont composés des élus des commissions concernées.

➤ **Les Comités techniques** : Ils sont en charge du montage et de la mise en œuvre du Projet Educatif (PE)

➤ **Le Directeur des Services de Proximité (DSP)** : Membre de la direction générale en charge du pôle FCVA de la commune. Interlocuteur privilégié des élus, il veille à la mise en application du PE (pilotage, suivi, évaluation, ...) ainsi qu'à la coordination des acteurs éducatifs du territoire et des services associés.

En cas d'urgence ou de réclamation ne relevant pas des responsables de services, le Directeur des Services de Proximité est à votre disposition au 06 42 53 41 59 ou par mail : directeur.services.proximite@ville-artenay.fr

C) Evaluer pour évoluer

Pour ce faire, des outils¹ de suivi quantitatif et qualitatif sont utilisés afin d'appréhender au mieux la réalité des services et du territoire Artenaysien. Ainsi, la municipalité et les responsables de structures peuvent ajuster leur fonctionnement aux évolutions du terrain, des besoins des usagers et de la législation.

La capitalisation et l'analyse de ces données permettent de mesurer l'impact de la mise en application du Projet Educatif, et par conséquent, de définir les futures orientations de la politique jeunesse d'Artenay.

¹ Réunion hebdomadaire, fiche de suivi, entretien annuel, graphique des fréquentations, étude triennale (questionnaire, enquête auprès du public), ...

III. LES RESSOURCES

A) Géographiques, structurelles et Infrastructurelles

Artenay est une ville dynamique au cœur de la Beauce. Située à une vingtaine de kilomètres au nord d'Orléans et une centaine au sud de Paris, elle joue un rôle fondamental pour les petites communes environnantes dans le secteur « Famille, Culture et Vie Associative ».

Nos Accueils peuvent s'appuyer sur un réseau important d'acteurs éducatifs et de nombreux bâtiments municipaux :

➤ **Les acteurs du pôle FCVA** : Accueil de Loisirs, Bibliothèque, Collège, Ecole élémentaire, Ecole maternelle, Ecole de musique, Musée, Service Animation, Service Périscolaire et l'ensemble des associations.

➤ **Les bâtiments principaux** : Gymnases, Dojo, Salle de danse, Piscine, Ecole élémentaire, Ecole maternelle, Restaurants scolaires, Terrains de football, Terrains de tennis, Musée, Bibliothèque, Local Jeunes, Ecole de musique, Boulodrome, ...

Ses multiples protagonistes et bâtiments sont mobilisables dans l'organisation de nos activités en fonction de leurs disponibilités.

B) Humaines

1. L'EQUIPE MUNICIPALE

En tant que municipalité, nous respectons les normes d'encadrement officielles fixées par le Ministère de la Cohésion Sociale. Les directeurs et les agents remplissent les conditions nécessaires à la mise en application de leurs missions (diplôme, ...) et l'équipe évolue en fonction des effectifs d'enfants.

2. LES PARTENARIATS

Les différents acteurs du pôle FCVA évoqués précédemment sont des partenaires potentiels dans le fonctionnement des Accueils. Dans la visée du Projet Educatif des élus, nous essayons de maximiser les actions communes pour mutualiser nos ressources, nos compétences et nos expériences afin d'enrichir nos propositions pédagogiques.

Les relations avec les écoles sont importantes puisque notre public et nos locaux sont communs.

La liaison avec les associations permet d'enrichir nos activités, de sensibiliser à diverses disciplines et indirectement de dynamiser les clubs en renforçant leur présence auprès des jeunes.

Dans le cadre de la réglementation et des financements régissant les accueils de mineurs, nous sommes également en lien avec les partenaires institutionnels suivants :

✦ **La CAF** (*Caisse d'Allocation Familiale*) : Participe au financement des structures et à la tarification des accueils.

✦ **La PMI** (*Protection Maternelle Infantile*) : Veille aux conditions d'accueil et d'encadrement des enfants.

✦ **La MSA** (*Mutuelle Sociale Agricole*) **et autres régimes** : Partenaires financiers selon les régimes des familles.

✦ **Le Trésor Public** : Edite et réceptionne les règlements des familles en fonction des données transmises par la structure.

3. LES FAMILLES

Face à l'omniprésence de nos services dans la vie quotidienne des enfants et l'importance de notre relais dans l'organisation socioprofessionnelle des parents, il est essentiel que les familles soient associées à nos actions éducatives. Que ce soit dans la détermination de nos orientations (PE) ou, plus concrètement, dans l'accompagnement et le soutien de nos accueils : la présence lors des sorties (accompagnement bénévole pour renforcer la sécurité), la participation aux réunions et aux manifestations, l'apport de matériel (jeux, papiers, récupération de cartons, ...), ...

4. PUBLIC ACCUEILLI

A ce jour, à travers nos structures Enfance-Jeunesse, nous accueillons des enfants de 3 ans à 17 ans. Pour favoriser leurs repères, chaque tranche d'âge est accueillie sur un site distinct durant les périodes scolaires (excepté les mercredis après-midi) et des passerelles sont organisées pour favoriser les transitions entre les accueils.

Nos structures sont ouvertes à tous mais, suite au profil rural de notre territoire et notre organisation scolaire, l'essentiel des enfants inscrits relève du regroupement scolaire en vigueur sur la commune : Baigneaux, Bucy le Roi, Dambron, Lion en Beauce, Ruan, Poupry et Trinay.

C) Financières

Le budget des services FCVA de la commune sont à élaborer en fin d'année civile par les responsables de structure. A cette date, les pièces suivantes sont à produire auprès du coordonnateur FCVA :

- × **Bilan annuel** : Bilan et analyse des dépenses et des recettes du service par rapport aux prévisions budgétaires.
- × **Budget prévisionnel** : Projection financière détaillée sur les besoins à venir.

Après analyse et vérification de ses données, les propositions budgétaires sont soumises au vote des élus à la fin du 1^{er} trimestre.

Un suivi mensuel des dépenses est à réaliser et remettre au pôle FCVA pour garantir une gestion financière saine et veiller à la bonne concordance entre les dépenses engagées et réalisées.

IV. NOS STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE

A) Nos accueils périscolaires maternel et élémentaire

Concilier « Vie professionnelle » et « Scolarité des enfants » est une problématique majeure pour chaque foyer. En ce sens, depuis de nombreuses années, la municipalité d'Artenay s'attache à soutenir les familles en leur proposant des accueils adaptés à chaque âge.

Au quotidien, les services périscolaires administrent les temps suivants :

- 1. LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR** : Les jours d'école, de 7h30 à 9h et de 16h30 à 19h, les enfants sont accueillis par nos équipes sur leur établissement scolaire afin de préserver leurs repères (locaux, encadrement, jeux, ...) et favoriser leur bien-être.
- 2. LA PAUSE MERIDIENNE** : Les jours d'école, de 12h à 13h30 (12h10 à 13h40 en maternelle), les animateurs encadrent le temps du repas en complétant les équipes des restaurants scolaires. Cette coordination permet de renforcer l'aspect qualitatif (pédagogie, repères, ...) à travers la mise en place d'ateliers et organisationnel (PAI, absence, APC, ...) avec les autres acteurs de la communauté éducative.
- 3. LES MERCREDIS** : De 7h30 à 18h30, nos animateurs accueillent les enfants de 3 à 11 ans autour d'animations diverses. Une veille particulière est apportée à la récupération et au rythme des enfants sur cette journée afin de les préserver pour la fin de semaine.

B) Le Service Animation et son « Local Jeunes »

Cette structure Jeunesse se décompose en 2 pôles d'activités :

1. POLE « LOCAL JEUNES » : Après l'école, de 16h30 à 18h30, et le mercredi de 12h à 18h, l'équipe d'animation propose un accueil libre aux enfants de 10 à 15 ans. Dans un cadre convivial, les animateurs proposent des temps d'échanges et des activités variées au sein du Local Jeunes et des structures sportives municipales.

Ces ouvertures hebdomadaires s'associent également à des actions ponctuelles aux horaires spécifiques : Accueil journalier durant les vacances scolaires, camp d'été, événementiels (sorties, samedis exceptionnels, soirées jeunes, ...), accueil des 15-17 ans les mercredis de 17h à 18h ou en fonction « projets Jeunes » en cours.

2. POLE « VIE ASSOCIATIVE » : Depuis sa création, en complément de sa mission d'accompagnement du public adolescent, l'équipe éducative du Service Animation participe au soutien et à la dynamisation de la vie associative Artenaysienne. Cette mobilisation passe par l'organisation d'événementiels (forum des associations, ...), l'instauration de passerelles (stages sportifs, ...) et la mise à disposition de personnel (éducateurs sportifs, ...).

C) Notre accueil de loisirs extrascolaire 3-11 ans

A chaque période de vacances scolaires, un accueil de loisirs extrascolaire est organisé par la municipalité. Il accueille quotidiennement les enfants de 3 à 11 ans pour leur proposer des activités diverses et variées au sein de l'école élémentaire et des structures sportives locales.

Essentiellement durant la période estivale, des actions exceptionnelles sont proposées afin de vivre des moments atypiques avec les enfants : sorties, nuit au centre, camp¹, ...

Les matins et soirs, un temps de garde nommé « Péricentre » est organisé par la municipalité pour s'adapter aux horaires des familles. Son fonctionnement est similaire aux accueils périscolaires avant et après l'école mais termine plus tôt le soir : 18h. La facturation de ce temps est indépendante de l'accueil de loisirs.

¹ Pour faciliter l'organisation de camps, des partenariats entre les accueils extrascolaires sont à envisager.

E) Récapitulatifs des accueils de mineurs et conditions d'accès (horaires, tarifs, ...)

NOS ACCUEILS	ACCUEILS PERISCOLAIRES		ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES		LOCAL JEUNES	
	MATIN & SOIR	PAUSE MERIDIENNE	MERCREDI	VACANCES		
PUBLIC	3 à 11 ans (Scolarisé)	3 à 11 ans (Scolarisé)	3 à 11 ans (Scolarisé)	3 à 11 ans (Scolarisé)	10 à 17 ans	
SITE	Ecoles Elémentaire & Maternelle (13 rue de la piscine)		Ecole Elémentaire : 9 mail Ouest		7 mail Ouest	
OUVERTURES & MODALITES	SEMAINES SCOLAIRES	Un accueil par Ecole : 7h30 à 9h 16h30 à 19h	Maternelle : 12h10 à 13h40 Elémentaire : 12h à 13h30	Mercredis scolaires : 8h30 à 16h30 <i>Possibilité de sortie de 12h à 13h puis après 16h30</i> Péricentre : 7h30-8h30 ; 16h30-18h30	Fermé	Période scolaire : 16h30 à 18h
	VACANCES	Fermé	Fermé	Fermé	Accueil journalier : 8h30 à 16h30 Péricentre : 7h30 - 18h <i>Fermetures : la 2^{ème} semaine des vacances de printemps, de Noël et 3 semaines en août</i>	Lundi au vendredi 9h à 18h
INSCRIPTION	Inscription à l'école et aux services municipaux (cantine, périscolaire, ALSH Mercredis et Vacances, ...) à réaliser par l'intermédiaire du « Portail famille 300ouest »					
RESERVATIONS & MODIFICATIONS	A réaliser par l'intermédiaire du « Portail famille 300ouest » avant le jeudi avant 9h pour la semaine suivante pour les accueils du matin, du midi, du soir et des mercredis et 2 semaines avant le 1 ^{er} jour des congés scolaires pour l'accueil de loisirs des vacances.					
TARIFS	A la ½ heure : QF x 0,175% x 0,5h <i>Prix plancher : 0,29€ Prix plafond : 0,75€</i>	Forfait repas : 4,41€	Forfaits des Mercredis : Tarif = QF x 0,167% x durée forfait (Journée : 8h ; ½ journée : 3h30 et 4h30 avec repas) <i>Prix journée : plancher (4,4€) ; plafond (13,3€)</i> + Péricentre : Tarif identique à l'accueil périscolaire	Forfait 4 ou 5 jours : QF x 0,167% x 8h x durée forfait (4j ou 5j) <i>Prix plancher : 17,6€ ou 22€ Prix plafond : 53,2€ ou 66,5€</i> + Péricentre : Tarif identique à l'accueil périscolaire	Cotisation annuelle : 20€ + Participations exceptionnelles : Sorties, soirée, camps, ...	
SPECIFICITES TARIFAIRES	Annulation : sur justificatif médical ou grève d'enseignant Inscription tardive : 3€ Retard avec appel : 5€ ² Retard sans appel ou >15mn : 10€ ² <i>1: Par jour 2: Par séquence</i>	Annulation : sur justificatif médical ou grève d'enseignant Repas Exceptionnel : 5,70 € Repas adulte : 5,80 €	Majoration Hors commune : 1,5€/demi-journée Annulation Hors délai : 5€/jour Absence sans annulation : Tarif standard Retard avec appel : 5€ Retard sans appel ou >15mn : 10€	Maj. Hors commune : 1,5€/demi-journée Annulation Hors délai : 5€/jour Absence sans annulation : Tarif standard Retard avec appel : 5€ Retard sans appel ou >15mn : 10€	Majoration Hors commune : 10€/an	
TARIFS PERSONNEL MUNICIPAL	Application du tarif plancher : 0,29€/30mn	Tarifs standards	Tarif « plafond » Personnel Municipal : Journée (8,08€) ; ½ journée avec repas (4,54€) ; ½ journée sans repas (3,53€)	Tarif « plafond » Personnel Municipal : Journée (8,08€) ; ½ journée avec repas (4,54€) ; ½ journée sans repas (3,53€)	Tarifs standards	
DIRECTEURS DE STRUCTURES	Site maternel : Mélanie PIERRE (06 03 11 07 25) Site élémentaire : Priscilla PREVOT (06 22 90 87 68) Mail « unique » : services-familles@ville-artenay.fr		Directrice des Vacances : Renelle BIGUET (06 03 11 07 25) Mail « unique » : services-familles@ville-artenay.fr		M. SELLIER Nicolas 06 17 81 46 49 service-animation@ville-artenay.fr	
DIRECTION GENERALE	Le pôle « Services de Proximité » est en charge du suivi des structures jeunesse et de la coordination avec les autres acteurs locaux (Ecoles, Services Municipaux, Organisme Public, ...) En cas d'urgence ou de réclamations ne relevant pas des responsables de services, le Directeur des Services de Proximité est à votre disposition : NICOLE Julien : 06 42 53 41 59 ; directeur.services.proximite@ville-artenay.fr					

Pour toute information complémentaire (planning d'activité, fiche de réservation, ...), nous vous invitons à consulter le site : www.ville-artenay.fr ou via le Portail famille.

IV. LES PROJETS PEDAGOGIQUES DE NOS ACCUEILS

En fonction de leur âge et des périodes de l'année, les enfants sont accueillis dans des structures différentes afin de répondre au mieux à leurs besoins et celui des familles.

A travers ce Projet Educatif, en tant qu'organisateur, nous officialisons nos valeurs, nos priorités, ..., pour permettre aux responsables de ces accueils de traduire notre engagement éducatif sur le terrain.

De ce fait, en fonction du public accueilli et de ses caractéristiques (*âge, physiologie, ...*), chaque service adapte son fonctionnement et le transcrit dans un document nommé « Projet Pédagogique » et consultable sur simple demande.

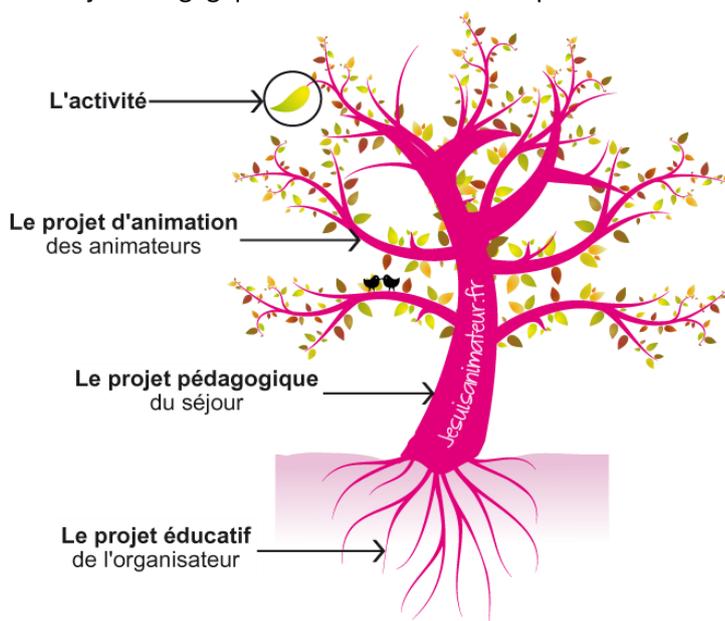
A) Qu'est-ce qu'un Projet Pédagogique

Ce document est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement de l'accueil.

Il concrétise les objectifs du Projet Educatif et sert de référentiel tout au long de l'action ainsi que dans l'élaboration des projets d'animation (recueil des activités).

Ce projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne en aidant à construire une démarche pédagogique cohérente.

Il est rédigé par le directeur, en concertation avec les animateurs, et évolue en fonction du contexte (séjour, période, équipe).



B) Objectifs Pédagogiques & Projets d'Animation

Représenté par les branches, le Projet d'Animation est élaboré par l'équipe d'encadrement sur la base du projet pédagogique. Il s'agit de traduire les objectifs et les moyens généraux en **un ensemble d'activités autour d'un thème central**. Le Projet d'Animation sera spécifique à un séjour donné voire même à une tranche d'âge s'il y en a plusieurs.

*Pour de plus amples informations sur les structures, leur organisation, horaires, tarifs, ...,
Veuillez-vous référer à leur Projet Pédagogique et d'Animation.*